



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D12 - Répartition du produit des amendes de police – Demande de subvention

Date de convocation : 20 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjointes ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Serge HIREL, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 6

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU
Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX	donne pouvoir à	Henoch CHAUVREAU

Excusés : 2

Nicole YATTOU
Jacques COCQUEREZ

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190926-
2019_09_D12-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 30 septembre 2019
Affiché le 30 septembre 2019

N° 12 - Répartition du produit des amendes de police – Demande de subvention

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, le Département de la Charente-Maritime participe au financement de projets pour la création de parkings, d'abris voyageurs et de petites opérations de sécurité.

Cette année, il est proposé de solliciter l'aide du Département de la Charente-Maritime au titre des petites opérations de sécurité pour l'aménagement d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h, rue Ausone. Ces travaux qui consistent à la mise en place de 2 ralentisseurs de type « coussin berlinois » et de radars pédagogiques sont estimés à 9 411,00 € HT soit 11 293,30 € TTC. Ils peuvent faire l'objet d'une aide à hauteur de 20 %.

Le plan de financement est le suivant :

Opération	Dépenses €			Recettes €
	HT	TTC		
Aménagements de sécurité rue Ausone	9 411,00	11 293,30	Département Amendes de police Commune	1 882,20
				9 411,10
	9 411,00	11 293,30		11 293,30

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'aide du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 20 % du montant de l'opération ci-dessus au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Les crédits en dépenses sont inscrits au budget 2019 sur l'opération de voirie 0138 et les crédits en recettes seront inscrits, par décision modificative, après notification de la subvention.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26)**

Pour : 22 Contre : 4 Abstentions : 1

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190926-
2019_09_D12-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 30 septembre 2019

Affiché le 30 septembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.